

Le 23 février 2023

## **Une avancée pour les personnes victimes de viol**

Le Réseau des CAVAC applaudit aujourd'hui le projet de loi en matière de filiation déposé par le ministre de la Justice, M. Simon Jolin-Barette, à l'Assemblée nationale. La Loi actuelle en la matière nous apparaît aberrante et nous jugeons nécessaire d'apporter les changements proposés afin qu'aucune autre personne victime de viol ne soit contrainte d'être confrontée à son agresseur qui désire forcer l'établissement de sa paternité. En ce sens, nous tenons à souligner la réactivité du ministre à ce sujet une fois que cette problématique a été portée à son attention.

L'imposition de l'agresseur dans la vie de l'enfant issu du viol et de sa mère replonge assurément cette dernière dans le traumatisme causé par l'événement et peut compromettre son cheminement vers le rétablissement, en plus de lui imposer la lourdeur des démarches légales et les coûts s'y associant.

Le Réseau des CAVAC salue également la disposition permettant aux personnes qui ont été victimes de viol dans le passé duquel est né un enfant de faire retirer l'établissement de la paternité du père qui aurait été préalablement accordée. Nous souhaitons par le fait même rappeler à ces personnes qui auraient besoin de soutien que de l'aide professionnelle est disponible.

Nous sommes aussi heureux.ses de constater que malgré l'absence de reconnaissance de paternité, la mère et l'enfant ne seront pas privés pour autant de l'apport financier qu'elle aurait pu entraîner.

Pour toutes ces raisons, nous saluons l'initiative mise de l'avant aujourd'hui et considérons que ces modifications, si adoptées, représentent une avancée pour les personnes victimes de viol.

Nous terminerons en soulignant le grand courage d'*Océanne* dont la prise de parole l'été dernier a mené à ces changements importants. Elle devient assurément une source d'inspiration pour de nombreuses personnes victimes.

### **Citation**

« Le projet de loi s'attaque au problème pour les personnes victimes futures, mais aussi pour celles qui ont été lésées dans le passé et qui souhaitent un changement. C'est une belle avancée ».

*Marie-Christine Villeneuve, coordonnatrice aux communications et relations publiques du Réseau des CAVAC*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate*

### **À propos**

Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels offrent des services gratuits et confidentiels aux personnes victimes d'infraction criminelle et leurs proches ainsi qu'aux témoins. Le Réseau des CAVAC représente 17 centres d'aides présents dans toutes les régions du Québec.

**Pour de l'information supplémentaire ou pour une demande d'entrevue, merci de contacter :**

Marie-Christine Villeneuve  
Coordonnatrice aux communications et relations publiques  
Réseau des CAVAC  
819 593-3805  
[mariechristinevilleneuve@reseaucavac.ca](mailto:mariechristinevilleneuve@reseaucavac.ca)